

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL  
RELATIF A L'ACHAT D'UNE NACELLE ELEVATRICE POUR LE CENTRE SCOLAIRE DE GRAND-PRE  
(Comptes 294.506.08)**

**1. INTRODUCTION**

Lors des séances des budgets de décembre 2012, le Conseil communal avait sollicité l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'investissement de Fr. 25'000.- en vue de l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour le centre scolaire de Grand-Pré (message 12-12). Le Conseil général avait alors refusé cet investissement, jugé non prioritaire. Les travaux d'entretien ont donc continué à être réalisés avec l'aide de la nacelle à déplacement manuel existante et d'une nacelle élévatrice louée. Cette nacelle existante a en particulier été très sollicitée en 2013 : elle est maintenant en panne et le devis de réparation s'élève à Fr. 4'000.-. La pertinence de cette réparation est mise en doute vu l'âge de ce matériel (plus de 20 ans) ; de plus, son utilisation et son déplacement ne sont pas aisés et nécessitent l'intervention de 2 personnes, tandis que sa hauteur de travail est limitée à 5.80 mètres.

**2. CONTENU**

Le Conseil communal a donc dû examiner à nouveau la question du remplacement de cet équipement et est arrivé à la conclusion qu'il fallait le remplacer par une nacelle élévatrice. L'argumentation en faveur de cette dernière, développée en 2012, reste valable : l'entretien de la halle omnisports de Marly Grand-Pré et des bâtiments de l'ensemble du site scolaire implique de pouvoir travailler de plus en plus au moins jusqu'à 9 à 10 mètres de hauteur pour atteindre les plafonds intérieurs des halles (luminaires, ventilations, électricité, nettoyages, délogements de ballons etc.), pour monter des décors lors de spectacles dans la petite halle, et pour travailler sur les façades extérieures de tous les bâtiments du site, auxquels s'ajoutera le nouveau bâtiment actuellement en construction, par exemple pour les réparations de stores, de la ferblanterie, les nettoyages et divers entretiens.

L'acquisition d'une nacelle du même type que celle du centre scolaire de Marly Cité a donc été analysée, sachant que le prix de la location d'une journée d'un de ces engins est d'environ Fr. 150.- et que l'utilisation de cette nacelle est estimée à 30 jours par an. Quatre fournisseurs ont été sollicités, qui ont proposé 2 types, respectivement 6 modèles de 2 marques différentes d'engins. Le matériel neuf se négocie entre Fr. 20'500.- et Fr. 31'300.-. Dans le cadre de ces investigations, une proposition d'une machine de démonstration, du type recherché, a été faite pour le prix d'environ Fr. 17'000.- TTC, avec toutes les garanties nécessaires. C'est cette solution qui serait retenue.

Considérant qu'il s'agit d'un instrument nécessaire à l'entretien des bâtiments, le Conseil communal propose, sur préavis unanime de la Commission des bâtiments, d'acquérir cette nacelle en remplacement de la nacelle existante.

**CISEAUX ÉLECTRIQUES**

**COMPACT 8**  
**COMPACT 10N**

**Compacité optimale**

- Largeur de 81 cm pour accéder aux zones les plus encombrées
- Hauteur repliée permettant de passer en dessous des portes standard

**Productivité exceptionnelle**

- Capacité de charge jusqu'à 350 kg (Compact 8)
- Translation à hauteur maximale
- Plateforme avec une extension
- Grande autonomie de travail

**Robuste, fiable, facile à entretenir**



**Haulotte**  
GROUP  
More than lifting

[www.haulotte.com](http://www.haulotte.com)

### 3. FINANCEMENT

Le financement de cette acquisition sera à charge du budget des investissements 2014 : pour compenser cette dépense supplémentaire, le crédit disponible sur le compte d'investissement affecté à l'entretien des bâtiments (comptes 294.503.19-943.503.01, message n° 13-13, Fr. 300'000.-) sera limité à Fr. 283'000.-.

### 3.1 Plan de financement

#### Coût du projet

Coût brut total estimé Fr. 17'000.00

**Montant net à charge de la commune = Fr. 17'000.00**

#### Couverture de la dépense

Emprunt Fr. 17'000.00

**Montant net de la dépense = Fr. 17'000.00**

### 3.2 Charges de fonctionnement

#### Charges de fonctionnement

#### Taux

Intérêt passifs sur crédits ou emprunts 3% + Fr. 510.00

Amortissement annuel minimal 15% + Fr. 2'550.00

Charges d'exploitation annuelles estimées + Fr. 750.00

**Sous-total = Fr. 3'810.00**

**Montant net des charges de fonctionnement annuelles = Fr. 3'810.00**

## 4. DECISION

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'autoriser cette dépense de Fr. 17'000.- et l'emprunt correspondant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Luc MONTELEONE